

Macron veut conditionner le Pass Sanitaire à l'injection d'au moins 1 dose d'ARN, la HAS dit non !

écrit par Christine Tasin | 17 septembre 2021



Avis n° 2021.0065/AC/SEESP du 9 septembre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au projet de modification du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire



Avis n° 2021.0065/AC/SEESP du 9 septembre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au projet de modification du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire

Il s'en passe des choses derrière notre dos, dans le secret des cabinets et des bureaux élyséens...

Voilà le gouvernement qui se rend compte qu'il a fait une sottise en permettant à 4 vaccins, à égalité les uns aux autres, de permettre aux vaccinés de circuler comme bon leur semble...et qui veut modifier a posteriori le décret du 1er

juin dernier.

2 vaccins ARN Pfizer et Moderna et 2 vaccins à Adenovirus, Janssen et AstraZeneca. 4 saloperies immondes toutes responsables de myocardites, paralysies, atteintes des voies génitales, j'en passe et des meilleures. Malgré tout il nous semblait à nous que les pires étaient, forcément Pfizer et Moderna puisque jouant avec du jamais fait, une thérapie génique, avec ARNmessenger, ce qui, selon Montagnier et Alexandra Henrion-Caude pouvait causer de sacrées surprises à nos descendants, jusqu'à la 5ème génération...

D'ailleurs nombre de vaccinés avaient choisi Janssen ou AstraZeneca malgré les restrictions d'âge cible plus ou moins bien respectées parce qu'il n'y avait qu'une injection au lieu de 2 pour Pfizer ou AstraZeneca... et à présent qu'on s'achemine vers la 3ème dose (et même la 4ème en Israël)... il est clair que Janssen et AstraZeneca faisaient un peu plus envie...

Las ! Le gouvernement a demandé explicitement à la HAS (Haute autorité de santé) l'autorisation de changer a posteriori l'intitulé de l'article 1 du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire afin d'ajouter que, ceux qui seraient vaccinés avec un vaccin à une seule dose devraient, pour que leur pass soit valable, obligatoirement recevoir une seconde dose... mais avec ARN cette fois !!!

Autrement dit, Macron ne peut pas imaginer qu'un seul Français vacciné puisse échapper au traitement génique, à l'expérimentation hasardeuse, aux manipulations dignes de Frankenstein...

.

Etonnamment... la HAS n'a pas dit oui, affirmant qu'elle n'avait pas assez d'informations pour le moment pour se prononcer...

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 9 septembre 2021,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu l'article L. 3111-1 du code de la santé publique ;

Vu le projet de modification du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion

de la crise sanitaire

Vu la saisine du Directeur général de la santé en date du 8 septembre 2021

ADOPTE L'AVIS SUIVANT :

1. Contexte et objet de la saisine

La DGS envisage de conditionner l'attribution du passe sanitaire aux personnes vaccinées par un vaccin ayant

obtenu le label EUL (emergency use listing) de l'OMS à l'administration d'une dose d'ARNm (DGS urgent à

paraître avec l'accord du COSV). Ceci nécessite une modification du décret du 1er juin 2021 sur le passe sanitaire,

ce schéma n'ayant pas été prévu dans la version initiale du décret du 1er juin 2021.

En conséquence, la HAS a été saisie par le Directeur Général de la Santé le 8 septembre 2021.

2. Position de la HAS concernant le projet de modification du décret du 1er juin 2021

La HAS ne dispose pas à ce jour, de données suffisantes pour pouvoir se prononcer favorablement sur

l'introduction d'un schéma vaccinal incluant un vaccin ayant obtenu le label EUL de l'OMS complété par une dose

de vaccin à ARNm, dans le projet de décret modifiant le décret initial du 1er juin 2021.

Cet avis pourra être revu dès lors que les données relatives à ces vaccins auront

été évaluées par l'EMA ou mises à disposition de la HAS qui pourra procéder à leur analyse et établir la place de ces vaccins dans la stratégie vaccinale de lutte contre la Covid-19.

Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 9 septembre 2021.

Pour le collège :

La présidente,

Pr Dominique LE GULUDEC

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-09/avis_n2021.0065_ac_seesp_du_9_septembre_2021_college_has_relatif_projet_de_modification_du_decret_du_1er_juin_2021_prescriva.pdf

[BISavis_n2021.0065_ac_seesp_du_9_septembre_2021_college_has_relatif_projet_de_modification_du_decret_du_1er_juin_2021_prescriva](#)

C'est d'autant plus étonnant que nous assistons au matraquage politico-habituel pour nous habituer d'abord à l'idée avant de nous contraindre :

Deux nouvelles études parues dans la revue Nature confortent des résultats précédents : le panachage de deux vaccins différents (pour la première et la deuxième dose) augmente l'immunité contre le coronavirus. Cela permet d'envisager une évolution de la stratégie vaccinale.

*Et si 1 et 1 faisaient plus que 2 ? C'est ce que semblent suggérer les études qui se sont intéressées au panachage de deux vaccins différents. Les personnes qui ont reçu **une première dose d'AstraZeneca puis une dose de vaccin à ARN messenger (Pfizer ou Moderna) sont mieux protégées contre le SARS-CoV-2.** La protection conférée par les vaccins autorisés par l'Agence européenne des médicaments était déjà large : de 70 à 97% de protection contre une forme grave de la maladie. Cela dépend bien sûr du*

variant incriminé et du délai entre les deux doses.

Selon [l'étude menée par l'université d'Oxford](#), comparativement à des personnes vaccinées avec deux doses d'AstraZeneca à 12 semaines d'intervalle, **le surcroît d'immunité est de 60% avec le panachage (AstraZeneca puis Pfizer)**. Pour des vaccinés au Pfizer-BioNtech, l'immunité serait trois fois plus importante. Les anticorps sont aussi plus variés, selon les chercheurs. Une [deuxième étude](#) observationnelle signée par Tina Schmidt, chercheuse au département de transplantation et d'immunologie des infections, à l'Université de la Sarre en Allemagne met en évidence le même résultat chez une centaine d'individus en bonne santé. Il n'y a globalement pas plus d'effets secondaires après l'injection avec ce protocole vaccinal. Deux doses différentes provoquent en moyenne un peu plus de fièvre que 2 doses de Pfizer BioNtech mais moins que 2 doses homogènes.

Revoir la stratégie vaccinale ?

Dans [The Lancet](#), en mai, cette efficacité améliorée était déjà mentionnée. Et les risques de thrombose chez les publics jeunes avaient conduit les autorités sanitaires françaises à **recommander une deuxième dose de vaccin à ARN messager pour les personnes ayant reçu une première dose de vaccin AstraZeneca**

<https://www.franceinter.fr/sciences/le-panachage-des-vaccins-contre-le-covid-19-confirme-son-efficacite>

Mais comme, le jour même où la HAS délibérait sur la modification du décret, elle délibérait sur le projet gouvernemental de changer ses attributions... tout cela ne montre rien d'autre que la corruption et les manipulations dont sont capables Macron et ses sbires pour arriver à leurs fins...

[BISac_2021_0066_avis_modif_organisation_services](#)

Merci à Karina qui nous a signalé ces étranges délibérations de la Has...

Bref, ça hésite, ça chipote, ça discute, ça enfume... mais

c'est pour mieux te manger, mon enfant, sans risquer de procès ni d'annulation. Nulle prise en considération de notre santé... bien évidemment dans tous ces échanges. Leurs intérêts sont ailleurs.